



AVIS DE CONFORMITE

Enquête « Insertion des jeunes sur le marché du travail »

Module complémentaire de l'enquête Emploi 2016

Service producteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) - Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA)

Opportunité : avis favorable émis le 14 novembre 2014 par la Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du label du 10 avril 2015 (formation Ménages)

Le module ad hoc est collecté par l'Insee à la demande d'Eurostat dans le cadre d'un règlement européen relatif aux enquêtes sur les forces de travail. Il se situe dans le contexte de la stratégie de l'UE pour 2020 concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie. La liste des variables, ainsi qu'un modèle de questionnaire, ont été élaborés dans le cadre d'une task force réunissant différents pays, à laquelle la France n'a toutefois pas participé directement. En 2016, il n'y aura pas d'extension française du module européen.

L'enquête vise à étudier dans un premier temps la situation des jeunes âgés de 15 à 34 ans au moment où ils ont quitté le système scolaire, afin de comprendre l'impact des différents types de formations suivies (apprentissage, formations professionnelles...) sur l'insertion dans la vie active. Le groupe des jeunes gens âgés de 18 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation fait l'objet d'une attention particulière. Les enquêtés détaillent leur parcours scolaire et les emplois occupés durant leur dernier cycle d'études, qu'ils aient été rémunérés ou non, obligatoires dans le cadre de leur scolarité ou non. Les enquêtés sont aussi amenés à donner les raisons de l'arrêt, voire de l'abandon de leurs études.

Dans une deuxième partie, les jeunes sont interrogés sur les démarches effectuées pour trouver du travail. Des questions sur les aides éventuelles reçues de l'entourage ou de services d'aide à la recherche d'emploi sont posées. Les enquêtés sont aussi interrogés sur leur mobilité pour trouver ou occuper un emploi. Enfin, ils sont conduits à émettre un jugement sur l'adéquation entre l'emploi occupé et leur niveau d'études.

Une dernière partie traite des questions prévues par un ESS agreement à propos de la mobilité en cours de formation.

Le précédent module complémentaire à l'enquête Emploi traitant de l'entrée des jeunes sur le marché du travail a eu lieu en 2009. Le fichier de production et de recherche a été mis à disposition. Fin 2011, Eurostat a mis à disposition en ligne sur son site des statistiques issues du module ad hoc ainsi que des analyses de résultats (cf. notamment « School-to-work transition statistics »).

Le champ de l'enquête couvre la France métropolitaine et les départements d'Outre-mer (hors Mayotte). L'enquête a lieu en continu en 2016. La collecte est réalisée en face-à-face (Capi). La réponse indirecte par « proxy » n'est autorisée que de manière exceptionnelle. L'enquête est menée auprès des ménages répondant pour la sixième et dernière fois à l'enquête Emploi et concerne toutes les personnes âgées de 15 à 34 ans au dernier jour de la semaine de référence, dans la limite de deux individus interrogés par ménage.

.../...

L'échantillon de l'enquête Emploi est tiré à partir de la base des logements ordinaires utilisés à usage de résidence principale. La taille estimée de l'échantillon du module complémentaire 2016 d'enquête sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail est de l'ordre de 17 000 répondants en métropole et 2 200 dans les quatre Dom. Le temps de collecte prévu est de 14 minutes.

L'envoi des données à Eurostat est requis au 31 mars 2017. Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un *Insee Première* prévu au second semestre 2017.

L'enquête fera aussi l'objet d'une déclaration normale auprès de la CNIL.

Justification de l'obligation : « Le module ad hoc 2016 est adossée à l'échantillon sortant de l'enquête Emploi 2016, elle-même obligatoire. Il apparaît donc opportun que le module ad hoc soit lui aussi à caractère obligatoire, comme le questionnaire principal de l'enquête Emploi. La non obligation serait également préjudiciable à la qualité du recueil et des données transmises à Eurostat » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

~~~~~

L'enquête complémentaire 2016 se situe dans le contexte de la stratégie de l'Union européenne pour 2020, et, plus particulièrement, celle concernant l'initiative de la « jeunesse en mouvement » dont l'objectif est d'améliorer les perspectives des jeunes sur le marché du travail. Cette enquête est composée de deux volets : le module ad hoc consacré à la formation initiale des jeunes et à son influence sur leur début de carrière professionnelle, complété d'une enquête pilote dédiée à la mobilité des jeunes en cours d'étude.

#### **Remarque générale :**

Le Comité du label souligne le passage précoce de ce dossier au Label, puisque le lancement de cette enquête est prévu en 2016 (tout au long de l'année puisqu'il y a des sortants de l'enquête Emploi en permanence). Le Comité rappelle qu'il souhaite être informé de l'ensemble des modifications du questionnement qui pourraient intervenir après l'examen en séance, tout en espérant qu'il n'y en aura pas.

#### **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

##### **Traduction :**

La liste des variables, ainsi qu'un modèle de questionnaire, ont été élaborés dans le cadre d'une Task Force réunissant différents pays. Aussi, le questionnaire français est-il une transposition de la proposition de questionnaire européen visant à calculer les variables demandées par Eurostat dans le cadre du règlement.

Le Comité du label encourage le service à se rapprocher des pays francophones pour vérifier la cohérence des traductions et, plus généralement, il lui demande de soutenir cette position de coopération linguistique vis-à-vis d'Eurostat, afin que celui-ci organise une harmonisation des questionnaires par grande famille/région linguistique.

##### **Méthodologie :**

Le Comité du label attire l'attention du service sur le risque que certaines catégories soient moins bien répondantes que d'autres au sein de la classe d'âge considérée. Aussi, lui suggère-t-il d'adapter et/ou d'enrichir en conséquence, si besoin est, les modalités de calage par rapport à celles déjà proposées.

### **Lettre-avis et questionnaire :**

Le Comité du label souhaite recevoir la lettre-avis réactualisée mentionnant le module ad hoc 2016, d'une part, et tenant compte des préconisations générales du guide des lettres-avis, d'autre part.

Le Comité demande, par ailleurs, que soient « toilettées » l'ensemble des lettres-avis de l'enquête Emploi, pour être en conformité avec le guide des lettres-avis. La lettre proposée par le service est, en effet, un modèle très antérieur aux modèles mis en place dans de nombreuses enquêtes depuis 1 ou 2 ans.

Plusieurs remarques relatives à la lettre-avis et au questionnaire, formulées en séance, complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

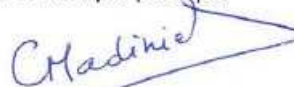
### **Chercheurs :**

Le Comité du label souhaite que les fichiers des données individuelles des modules ad hoc puissent être mis à disposition des chercheurs via le réseau Quetelet.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail, module complémentaire de l'enquête Emploi, pour **l'année 2016** et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour l'année 2016**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER